

DEPARTEMENT  
DE HAUTE-SAÔNE

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2018

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 18 septembre 2018, s'est réuni dans la salle du Conseil de la communauté de communes Val de Gray, le 26 septembre 2018 à 18h00, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

**Etaient présents** : BAUGEY Joël (remplace GRANTE Dominique), BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, DEMANGEON Claude (remplace TODESCHINI Agnès), FASSETNET Roland, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MAUCLAIR Michel, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel, REVERCHON Christiane (remplace MILESI Nicole), TAMISIER Eric (remplace PATE Pierre).

**Etaient porteurs d'un pouvoir** : /

**Etaient absents** : ABBEY Serge, ALBIN Michel, ALLIOT Michel, BRETON Marie, CHAVECA Joseph, FLETY Anne-Laure GRANTE Dominique (remplacé), LAVOYE Patrice, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole (remplacée), NEY Emile, PATE Pierre (remplacé), SAVIN Thierry, TEUSCHER Gilles, TODESCHINI Agnès (remplacée).

**Secrétaire de séance** : Michel MAUCLAIR.



CS/26-09-2018/N°3

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** **ACTES RELATIFS AU PROJET DE TERRITOIRE**

#### **APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2018-2020** **CO-SIGNE AVEC LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

Le président explique qu'en 2017, la Région Bourgogne Franche-Comté a réaffirmé que les territoires de projets, en particulier les Pays, constituent une échelle pertinente et facilitatrice pour mettre en place une relation contractuelle entre la Région et les territoires infrarégionaux.

La Région a ainsi confirmé son ambition de lutter contre toutes les inégalités territoriales et entend poursuivre son soutien aux territoires les plus fragiles et à forts enjeux, ruraux comme urbains à travers :

- une contractualisation avec les territoires organisés, avec le souci d'une organisation territorialisée permettant de susciter, faire émerger et accompagner l'initiative de terrain,
- des dispositifs et/ou appels à projets innovants, réactifs et démonstrateurs.

La politique contractuelle vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux :

- l'accueil de nouveaux actifs, de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centres et leurs centralités),
- la gestion économe et la lutte contre l'étalement urbain.

Le Contrat de Territoire est conclu entre un territoire de projets et la Région. Point de rencontre entre la stratégie de développement du territoire et les enjeux régionaux d'aménagement du territoire, il se décline en objectifs stratégiques partagés et en actions pouvant être soutenues par la Région au titre de sa politique territoriale au cours de la période 2018-2020.

Les nouvelles conditions d'intervention régionale prévoient notamment, pour le territoire signataire :

- le choix d'un fil directeur commun pour toutes les actions présentées, parmi les 4 priorités régionales citées ci-dessus,
- des actions présentées (au minimum 3) cohérentes entre elles et inscrites dans la stratégie du territoire,
- une ingénierie en cohérence avec le fil directeur retenu pour pouvoir bénéficier d'une aide sur les postes (3 postes maximum financés).

Par délibération en date du 28 mars 2018 (*délibération CS/28-03-2018/N°3*), le comité syndical du Pays Graylois a retenu le fil directeur relatif à « **L'accueil de nouveaux actifs et de population ainsi que le renforcement de l'attractivité du territoire** ».

Le présent Contrat de Territoire poursuit les réflexions et démarches mises en œuvre ces dernières années par le Pays et ses intercommunalités membres, en partenariat avec de nombreux partenaires tels que l'Etat, la Région ou encore l'ARS, à savoir :

- un Plan Climat Energie Territorial (PCET) engagé depuis 2012 et une labellisation « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » en 2015,
- un Contrat Local de Santé (CLS), signé en janvier 2017, qui comprend, pour une période de 3 ans, des actions en faveur de la démographie médicale, de l'offre de soins et de la prévention,
- l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), engagé depuis 2016, avec une approbation attendue pour fin 2020-début 2021,
- un Contrat de Ruralité 2017-2020 signé en 2017 avec les services de l'Etat.

La précédente contractualisation (période 2015-2017) entre le Pays et la Région avait déjà pour finalité de « faire du territoire un lieu d'accueil organisé, dynamique et de qualité pour en garantir l'attractivité ». En effet, sur les 9 opérations inscrites, 6 concernaient des projets d'équipements ou de services à la population, du type maison des services, équipements sportifs et équipements petite enfance.

Pour la période 2018-2020, le programme pluriannuel envisagé s'appuie sur la volonté de continuer à dynamiser le territoire et de proposer des équipements et services modernes et adaptés aux besoins de la population actuelle et future.

A ce titre, la stratégie de territoire a été intitulée :

**« Faire du Pays Graylois un territoire attractif et connecté, en vue de maintenir l'existant et de favoriser l'accueil de nouvelles populations et activités »**

et a été déclinée en 4 grands objectifs :

- 1- Construire une offre et développer une culture de l'accueil,
- 2- Aménager le territoire de manière équilibrée, concertée et solidaire,
- 3- Maintenir et développer l'emploi et l'économie sur le Pays Graylois,
- 4- Définir un nouveau modèle énergétique pour le territoire selon les trois piliers du scénario Négawatt.

Les projets sélectionnés sont les suivants (*voir détails dans le Contrat de Territoire en annexe de la présente délibération*) :

INTITULE DE L'OPERATION	PORTEUR DU PROJET
<b>Actions d'investissement</b>	
Construction d'un pôle scolaire à Gy	SICOM de Gy
Restructuration du gymnase municipal de Fretigney-et-Velloreille	Commune de Fretigney-et-Velloreille
Rénovation et agrandissement du gymnase de Pesmes	CC Val de Gray
Revitalisation du centre-ville de Gray	Ville de Gray
<b>Actions de fonctionnement adossées au Contrat</b>	
Construction d'une offre globale d'accueil et développement d'outils visant à attirer et maintenir les professionnels de santé sur le territoire (livret d'accueil par ex)	PETR du Pays Graylois

**VU** la délibération du Conseil régional en date du 30 juin 2017, relative au règlement d'intervention sur les Contrats de Territoire 2018-2020,

**VU** le projet de territoire du PETR du Pays Graylois annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** le courrier en date du 31 août 2017 du Pays Graylois notifiant son intérêt pour l'élaboration d'un Contrat de Territoire 2018-2020, en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté,

**CONSIDERANT** l'enveloppe maximale de 1.249.040 euros allouée par la Région sur cette période pour les opérations d'investissement (dont 362.020 euros minimum pour la ville-centre),

**CONSIDERANT** les travaux conduits par le PETR du Pays Graylois pour le choix du fil directeur, la définition de la stratégie de territoire et la sélection des projets inscrits au contrat.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- valide le Contrat de Territoire 2018-2020, et notamment la stratégie de territoire,
- approuve les projets présentés et les plans de financement prévisionnels correspondants,
- autorise le président (ou son représentant) à signer le Contrat de Territoire 2018-2020 avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, au nom du PETR,
- autorise le président (ou son représentant) à mettre en œuvre la convention de partenariat avec le Conseil régional, et à mener les éventuels amendements et les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20180926-CS-26092018-N03-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2018  
Affichage : 02/10/2018

**Frederick HENNING**  
Président


